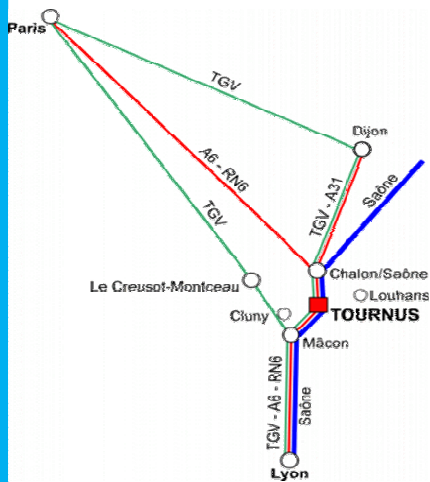




71700 TOURNUS

Foyer d' Hébergement « La Pergola » Foyers



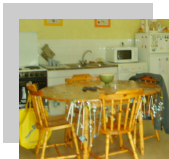
Logements et bureau à proximité de l'ESAT



Annexe en centre ville

LES PRESTATIONS DU FOYER:

Vous accompagner...



Le foyer vous propose un logement tout équipé (meubles, électro-ménager, vaisselle, télévision...). Si vous en avez besoin, vous avez la possibilité :

- de faire laver votre linge à la buanderie de l'établissement,
- de bénéficier de repas équilibrés les soirs et les week-ends ou d'être aidé dans la confection de vos repas,
- d'être aidé par un agent de ménage pour l'entretien de votre logement.



— Si vous ne bénéficiez pas d'une mesure de protection, votre référent éducatif peut vous aider à gérer votre budget.

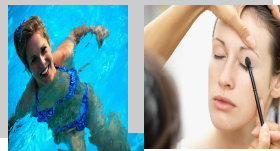
— En cas de difficultés, un accompagnement dans la demande d'une mesure de protection peut vous être proposé.

— Si vous bénéficiez d'une mesure de protection, l'équipe éducatif peut vous aider dans vos demandes auprès de votre mandataire.



En cas de besoin et si vous le souhaitez, l'équipe éducatif peut vous aider dans vos démarches de santé:

- Prise de rendez-vous
- Accompagnement aux rendez-vous médicaux
- Hospitalisation
- Respect des prescriptions médicales



L'équipe éducatif propose diverses activités et sorties extérieures auxquelles vous pourrez participer en fonction de vos goûts personnels. Certaines d'entre elles peuvent impliquer une participation financière.



L'équipe éducatif peut vous accompagner dans la préparation de vos vacances



Le service peut vous aider à organiser vos visites dans votre famille ou chez vos amis.

Vous soutenir...

L'équipe éducative est également présente pour vous écouter, vous permettre d'exprimer les difficultés rencontrées au quotidien.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

En vue de remplir au mieux ses rôles et ses missions à vos côtés, en fonction de vos demandes et de vos besoins, dans le cadre de votre projet individuel dont vous êtes le principal ACTEUR, le foyer d'hébergement traditionnel:

- Peut assurer quotidiennement des visites à votre domicile
- Peut organiser des rencontres avec votre famille et/ou votre mandataire judiciaire
- Planifie la révision de votre projet individuel

Votre accompagnement

Dans les 6 mois qui suivent votre arrivée au foyer, vous élaborerez avec vos éducateurs référents votre projet personnalisé. Il est formalisé sous forme d'un contrat de séjour signé par vous-même et le Directeur. Il sera revu au moins chaque année.

L'équipe éducative est présente 7 jours sur 7 de 7h à 22h et le veilleur de nuit assure une permanence téléphonique en dehors de ces horaires.

L'équipe pluridisciplinaire:

Un cadre socio-éducatif

Un agent des services hospitaliers

Une assistante socio-éducatif

Un ouvrier professionnel

5 aides médico-psychologiques

Un médecin psychiatre

Un psychologue

Conditions d'accueil:

- Etre ouvrier d'ESAT
- Bénéficiaire d'une orientation par la CDAPH
- Bénéficiaire d'une prise en charge au titre de l'aide sociale du département d'origine ou payer le prix de journée.

Conditions tarifaires:

Vous vous acquittez d'une participation aux frais d'hébergement par le biais d'une contribution définie mensuellement selon vos ressources (salaire, AAH...) et vos charges (mutuelle, frais tutelle...).

Ces éléments permettront d'établir une facturation mensuelle.

Un minimum de ressources reste à votre disposition (en % de l'AAH), qui varie en fonction du nombre de repas pris au sein du foyer et du nombre de nuitées. Parallèlement, l'établissement établit une facture à l'attention du département, correspondant au solde des frais de séjour.

Permanences Educatives

**Tous les jours
de 7h00 à 22h00**



03.85.32.29.02



06.80.47.05.49



**En cas d'urgence
La nuit et les week-ends**

Le veilleur de nuit du foyer de vie



03.85.32.25.17.

Le personnel de direction d'astreinte

03.85.32.23.92.